

PV de l'Assemblée générale de chinois, lundi 11 avril 2022

Ouverture à 18h 15 de l'assemblée générale par la présidente de la commission mixte, **Nadia Sartoretti**. La présidente de séance remercie les participants de leur présence et indique que la réunion durera une heure.

Nadia Sartoretti annonce l'agenda de la séance, qui comprend les cinq points suivants :

- les communications,
- l'élection de la commission mixte,
- les séjours en Chine et les bourses d'études,
- l'enseignement de la langue : discussion sur la pérennisation du e-tandem, suivi du sondage de l'année passée,
- les questions diverses.

Claudia Berger indique que les PV des deux dernières assemblées générales (années 2020 et 2021) ne sont pas accessibles sur le site de l'unité et demande à ce qu'ils soient ajoutés.

1. Communications

Pas de communications de la direction de l'unité.

2. Élection de la nouvelle commission mixte.

Nadia Sartoretti rappelle le rôle de la commission mixte qui, au cours de sa réunion annuelle, statue sur les modifications à apporter au plan d'études. Ses membres peuvent y exprimer leurs doléances et envies, ainsi que relayer des remarques ou questions d'étudiants auprès du corps enseignant. Ladite commission a par ailleurs un rôle consultatif quant à la nomination des membres du corps enseignant. Le mandat des membres élus au cours de la séance sera plus court qu'à l'accoutumée : il durera jusqu'à la prochaine rentrée académique, suite à quoi de nouvelles élections seront organisées. À noter qu'il sera possible pour les membres de se représenter/d'être réélus à cette occasion (charge reconductible). La commission doit comprendre, dans la mesure du possible, deux à trois étudiants pour chaque année de Bachelor et Master, un ou deux délégués en charge de représenter les étudiants sinophones, et des membres du corps enseignant, dans ses différents échelons.

Se proposent :

- Pour la 1^{ère} année de Bachelor : Leya Bonny et Nicolas Schmid, Liu Tengjing (pour les étudiants sinophones),
- Pour la 2^{ème} année de Bachelor : Leticia Gomez, Ludivine Monet et Dylan Munoz,
- Pour la 3^{ème} année de Bachelor : Ramata Sow,
- Pour la 1^{ère} année de Master : Mona Vuandaba,
- Pour le corps enseignant : Laure Zhang et Nicolas Zufferey (p.o.), Grâce Poizat et Nadia Sartoretti (c.c.), Claudia Berger (c.e.), Violette Bischoff et François-Karl Gschwend (as.).

Sans objection au moment du vote, les candidats susmentionnés sont élus à l'unanimité à la commission mixte.

3. Sur les séjours en Chine et les bourses.

Nadia Sartoretti demande où en sont les échanges universitaires avec la Chine, après deux années d'interruption dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Sera-t-il possible de partir prochainement ?

Ping Zeller-Chen explique que, pour l'Université de Genève, deux types de bourses sont proposées aux étudiants :

- Une bourse du gouvernement chinois : un certain nombre de bourses sont accordées sur la base d'un accord entre la Suisse et la République Populaire de Chine (RPC), avec pour public cible des étudiants qui finissent la 2^{ème} année de Bachelor (niveau HSK intermédiaire) et des chercheurs. Depuis les cinq dernières années, des étudiants d'autres branches ont pu postuler, avec la mise en place de nouveaux programmes d'échange (ex : avec l'Université Tsinghua). Les inscriptions officielles démarrent en janvier, avec un délai de deux mois pour la constitution d'un dossier qui comprend relevés de notes, lettres de recommandation, formulaires et certificats médicaux. Actuellement, toutes les inscriptions se font en ligne. Un comité, dont font partie Mme **Christine Kyburz** et le p.o. **Nicolas Zufferey**, décide de l'attribution des bourses (complètes ou partielles). Les bourses complètes couvrent l'essentiel des frais : les taxes universitaires, le logement, les frais médicaux et assurent un apport de 300CHF à 500CHF par mois (selon le niveau). Les billets d'avion restent toutefois à la charge de l'étudiant. Les bourses partielles ne couvrent que les taxes universitaires. Malgré de nombreuses postulations, peu d'étudiants ont pu partir ces deux dernières années. Des solutions intermédiaires (cours en ligne) n'ont pas pu être mises en place pour des questions d'organisation (cours en ligne avec un public international, réparti sur différents fuseaux horaires). Actuellement, seuls deux ou trois étudiants de l'Université, partis avant la pandémie, continuent de bénéficier des programmes d'échange. Les étudiants de l'unité d'études chinoises seront prioritaires dans l'obtention des prochaines bourses. Ceux ayant déjà constitué un dossier et attendant de pouvoir partir n'auront à refaire que les certificats médicaux, pour des raisons de validité.

- Une bourse du gouvernement taiwanais : quatre à cinq bourses relevant du « Huayu Enrichment Scholarship Program » sont proposées chaque année aux étudiants de nationalité suisse. Ce programme n'est pas exclusif à l'Université de Genève mais concerne toutes les universités et écoles de langues suisses. Les bourses ont un montant fixe, à partir duquel l'étudiant doit régler les taxes universitaires, le logement, les frais médicaux et quotidiens. À noter que l'inscription ne se fait pas au même moment que pour les bourses du gouvernement chinois, et la procédure diffère. Un dossier papier est à constituer et à envoyer au Bureau de représentation de Taiwan de Berne. Un entretien, probablement en présentiel, fait suite à la réception du dossier et détermine l'obtention, ou non, de la bourse.

Claudia Berger demande, à propos des bourses du gouvernement chinois, comment est déterminée la langue d'enseignement en Chine.

Les cours, donnés suivant un programme intensif, sont dispensés soit en anglais soit en chinois. **Ping Zeller-Chen** indique que les étudiants doivent passer un test de langue à leur arrivée, en sus de la certification du HSK. Selon les résultats, ils sont répartis dans des classes de différents niveaux, avec l'anglais comme langue d'enseignement pour les niveaux débutants et le chinois pour les classes intermédiaires et avancées.

4. Sur l'enseignement de la langue : discussion sur la pérennisation du e-tandem, suivi du sondage de l'année passée.

Nadia Sartoretti revient sur les résultats du sondage de l'année passée sur l'enseignement du chinois à l'Unige. Ceux-ci indiquaient que les étudiants étaient globalement satisfaits de l'enseignement ; la pratique de l'oral (production et compréhension) serait toutefois à renforcer. Ces résultats ont eu une portée positive en ce que les enseignants ont depuis opéré une remise en question de leur approche pédagogique et fait évoluer leurs enseignements.

Claudia Berger demande si le cours de e-tandem, qui est l'occasion pour les étudiants d'exercer leur oral, sera pérennisé après son départ à la retraite. 90% des étudiants (chiffre établi à partir des résultats du sondage et présenté sous forme de diagramme) ayant suivi le cours e-tandem souhaiteraient ainsi le voir continuer. La question est ici d'ordre pédagogique et organisationnel puisqu'il s'agit d'un enseignement qui implique plusieurs institutions. Dans l'hypothèse où il ne serait pas pérennisé, il faudrait trouver des alternatives pour le faire exister autrement (via la maison des langues – l'enseignement ne serait alors pas crédité, l'inscrire dans le cadre d'un parcours mobilité).

Nadia Sartoretti remarque qu'il est difficile de donner une réponse présentement, celle-ci requérant la concertation de plusieurs acteurs institutionnels.

Laure Zhang propose la réalisation d'un nouveau sondage auprès des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} années, qui suivent les cours de **Claudia Berger** (« e-tandem ») et **François-Karl Gschwend** (« conversations thématiques »). Peut-être y aurait-il possibilité de combiner les deux enseignements ?

Nadia Sartoretti indique que l'assemblée générale de l'unité n'a pas de prérogative sur la continuation ou sur l'arrêt du cours. La commission mixte pourrait en revanche émettre une

recommandation. À cette fin, il faudrait établir un document exhaustif explicitant les ressources que demandent un tel enseignement (taux hebdomadaire – préparation et temps de séance, coordination entre les différentes institutions, crédits, financement, etc.).

Mona Vuandaba, Ramata Sow et Ludivine Monet reviennent sur leur expérience du cours. Le cours « Conversations thématiques » de **François-Karl Gschwend** étant relativement récent, le e-tandem a jusqu'à présent été le seul moyen pratiquer l'oral de façon suivie. À noter que les deux enseignements ne s'invalident pas et sont complémentaires. Le contact entre un étudiant et un locuteur chinois peut par ailleurs dépasser le seul cadre du cours et faire l'objet d'échanges plus soutenus, notamment pour la préparation d'autres enseignements.

Jonathan Truffert propose que la commission mixte se réunisse prochainement, à plus forte raison que la direction remanie actuellement les cahiers des charges et que la gestion de cet enseignement pourrait y figurer. Il note également que dans les circonstances actuelles, où les déplacements vers la Chine sont somme toute limités, le e-tandem a un intérêt réel.

5. Questions diverses.

Violette Bischoff demande si la « Note sur la présentation des travaux » pourrait faire l'objet d'une révision. Le document, de 2005, consiste en une synthèse des pratiques bibliographiques et de citation. En cela, il est daté par certains endroits et mériterait d'être augmenté. Il pourrait être refondu plus largement en guide méthodologique pour aider les étudiants dans la réalisation des différents travaux universitaires qui leur sont demandés, étape par étape. Au sein du département ESTAS, plusieurs documents analogues sont accessibles avec des normes parfois différentes : ce serait là une façon de les harmoniser. Les enseignants en charge de séminaires à teneur méthodologique (BA4, BA7) pourraient s'en occuper. **Violette Bischoff** propose d'en rédiger une base et de soumettre le projet aux p.o. **Claire-Akiko Brisset, Samuel Guex et Nicolas Zufferey**, pour qu'il puisse ensuite être augmenté à la lumière des particularités propres à chaque branche. Ce projet pourrait être réalisé pour la rentrée académique 2022-2023.

François-Karl Gschwend confirme que la note actuelle entre en conflit avec le document proposé en études japonaises. Un guide unifié à l'échelle du département serait souhaitable.

Nadia Sartoretti, tout en reconnaissant l'intérêt de la proposition, met en garde sur le caractère chronophage de l'entreprise pour les assistants, dont la thèse l'est également.

Claudia Berger indique la tenue du *Hanyuqiao* le 25 juin à Berne. Ce grand concours est ouvert à tous et est l'occasion de faire valoir ses compétences, notamment linguistiques. Exceptionnellement, il se tiendra en ligne cette année.

Ludivine Monet demande à **Ping Zeller-Chen** s'il serait possible pour les étudiants de 2^{ème} année de Bachelor d'utiliser un dictionnaire chinois unilingue pour l'examen de fin d'année (BA3). Cette demande fait suite à des discussions avec des camarades qui appréhendent l'épreuve, de 6h sur table, notamment les parties composition et traduction. Il ne s'agit pas de

faire l'impasse sur l'apprentissage des caractères : ce serait une béquille, utilisée avec parcimonie, pour vérifier ponctuellement le tracé d'un caractère et atténuer le stress. L'expérience des examens à distance a démontré qu'avoir accès à différents outils est à double tranchant : sans préparation en amont, il est facile de perdre son temps à vérifier chaque donnée. À noter que son usage est toléré pour l'examen de 1^{ère} année (BA1) et de 3^{ème} année (BA6).

Ping Zeller-Chen répond qu'il est normalement interdit d'avoir un dictionnaire : le risque serait que les étudiants exercent moins leur mémoire et qu'ils cèdent à la paresse. Le contenu de l'examen porte sur la matière vue au cours de l'année et il n'y a pas à s'inquiéter du vocabulaire s'il a été révisé. Si la durée de l'épreuve peut sembler impressionnante, il s'agit surtout de donner une marge aux étudiants ; en cela, il ne faut pas s'en inquiéter. Par ailleurs, le chinois étant une langue vivante, l'usage d'un dictionnaire est d'une utilité moindre que dans le cas des langues mortes.

François-Karl Gschwend relève plusieurs points : il faut entendre l'inquiétude des étudiants, quand bien même la mise en œuvre de leur demande serait impossible. Le recours au dictionnaire peut s'envisager, sachant que son usage s'avère parfois nécessaire dans sa propre langue maternelle. De plus, il s'agit autant d'une aide que d'un piège : l'apprentissage des caractères n'est aucunement à remettre en question, sous peine pour l'étudiant de ne pas pouvoir finir l'épreuve. Une solution pourrait être de laisser le choix à l'étudiant d'amener et d'utiliser, ou non, un dictionnaire.

Jonathan Truffert pose la question des résultats : quel est le taux de réussite à l'examen ? Quelle est la tolérance pour les caractères oubliés et écrits en *pinyin* ? Quid des fautes de traits ?

Ping Zeller-Chen indique que le taux de réussite à l'examen est élevé. Une baisse de niveau serait à craindre en autorisant l'usage du dictionnaire.

Claudia Berger remarque que les étudiants ne sont pas paresseux mais en constante amélioration, grâce aux cours et à leurs efforts personnels. L'usage du dictionnaire est répandu en Suisse dès l'école primaire et correspond à une certaine culture éducative. Il pourrait être intéressant d'avoir une discussion plus poussée sur la question, pour aider les étudiants à avancer dans leurs études.

Nadia Sartoretti pointe que dans son séminaire, « En images et en mots », le matériel du cours peut facilement être trouvé dans sa version anglaise. Il s'agit de faire confiance aux étudiants, qui sont libres de leurs choix. La crainte des étudiants, conjointe du soutien de certains enseignants, peut être l'occasion d'expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques et de sortir de sa zone de confort. Au vu de la polarisation des points de vue, il va falloir établir un compromis ; cela pourra faire l'objet de discussions lors de la prochaine commission mixte.

Asia Mohamed demande s'il est possible pour un étudiant d'être invité à assister à la commission mixte sans en être membre.

Nadia Sartoretti répond que seuls les membres élus peuvent y assister. En cas de question à transmettre à la commission, les étudiants doivent s'adresser à leurs délégués.

Dylan Munoz demande s'il est prévu de créer un document destiné aux étudiants passant en 2^{ème} année, pour unifier les terminologies employées par **Claudia Berger** et **Ping Zeller-Chen** et en faciliter la compréhension.

Nadia Sartoretti indique qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet pour le moment et que cela fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine commission mixte.

Violette Bischoff rappelle que, en cas de questions ou remarques à destination du corps enseignant, l'ARE peut les relayer.

Sans autres points à discuter, **Nadia Sartoretti** lève la séance à 19h 40.